Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260605-2026_06_060-DE

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
KASTELL-NEVEZ-AR-FAOU

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures (**5 juin 2026** à 18 h 00), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.
La convocation a été affichée en Mairie le 28 mai 2026.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, DEROUT Nathalie, DELAPORTE David, LALLOUET Michèle, LEVENEZ Jacques, GARNIER Fabienne, PERON Liza, L'HARIDON Lionel, LAMBOLEY Annick, TOULANCOAT Anthony, DUFOUR Gwénaëlle, CHAMINAND Frédéric, COSQUER Marième, LE SANN Renan, CARRIOU Cyrielle, RIOU Yvon, CORBEL Sabrina, GRISON Tristan, HANQUIER Fabienne, FERELLEC Christophe, GLEVAREC Frédéric, MARQUE Michel.

Étaient absents excusés : GOARNISSON Mathieu, CADUDAL Elodie, CORRE Marion.

Étaient absents : NOEL Bernard, THELLIEZ Nicole.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoirs :
GOARNISSON Mathieu donne pouvoir à RIOU Yvon,
CADUDAL Elodie donne pouvoir à DELAPORTE David,
CORRE Marion donne pouvoir à DEROUT Nathalie.

Secrétaire de séance : LEVENEZ Jacques

N° 2026-06-060 : Contrat d'association 2026 - école privée St-Michel

Rapporteur : L' HARIDON Lionel

Un contrat d'association a été conclu le 24 septembre 1982 entre l'Etat et l'OGEC de l'école Saint Michel de Châteauneuf-du Faou.

Une convention a été rédigée et signée le 12 juillet 2013 entre la Collectivité, l'OGEC de l'école Saint Michel et le chef d'établissement afin de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes de maternelles et primaires.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260605-2026_06_060-DE

Le montant dû est calqué sur le coût d'un élève de l'école publique. Les montants diffèrent en fonction de la section maternelle ou élémentaire. La commune se doit d'effectuer le coût pour chacune.

Pour l'année 2025, les montants s'établissent à :

- 1 776.29€ pour un élève de maternelle ;
- 537.73€ pour un élève d'élémentaire.

Au vu du coût d'un élève à l'école primaire publique Paul Sérusier, calculé sur l'année 2025 pour un montant de 188 492.65€ (232 298.21€ en 2023, 219 470.73€ en 2024) et au regard des modalités de calcul,

Le montant du contrat d'association à l'école privée St Michel pour 2026 s'élève à 104 684.79€ (72 842.63€ en 2024, 112 198.80€ en 2025).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette somme de 104 684.79€ pour 2026.

Vote	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Le Secrétaire de séance,
LEVENEZ Jacques

Le Maire,
BRABAN Tugdual

MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU (Finistère)